

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 1'730'000.- pour financer les études relatives à l'extension de l'immeuble de la Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains.

La commission s'est réunie le 15 octobre 2010 de 14h00 à 17h00, directement à l'HEIG-VD à Yverdon. Elle était composée du président confirmé, M. Eric Bonjour et des commissaires suivants : Mesdames Gloria Capt, Pascale Manzini, Messieurs Philippe Deriaz, Daniel Mange, José Durussel, Lucas Girardet, François Payot, Gil Reichen.

Les personnes suivantes ont participé à la séance et nous tenons à les en remercier. Mme Anne-Catherine Lyon (Cheffe du DFJC), Mme Chantal Ostorero (Directrice générale de la DGES), M. Henri Isler (Directeur adjoint de la DGES), M. Ruben Merino (Chef de projet, architecte en charge du projet HEIG-VD), M. Christian Kunze (Directeur de la HEIGV-VD), M. Philippe Moser (Service technique HEIG-VD).

Nous tenons à remercier également M. Cédric Aeschlimman pour sa prise de note de séance.

L'objectif, en nous déplaçant sur Yverdon-les-Bains, était de pouvoir visiter le site et de consulter les maîtres d'ouvrage.

Introduction

Le Conseil d'Etat indique que cette institution a connu des changements profonds au fil de son existence. L'école de base, l'EIVD a connu plusieurs incarnations en plus de 100 ans. Déjà fortement positionnée et par agrégation successive d'écoles, elle est montée au niveau des HES pour devenir la HEIG-VD. L'idée, unique en Suisse, était de joindre la partie ingénierie à la partie gestion. L'école est actuellement victime de son succès et il a fallu procéder à des agrandissements par la location de locaux dans le centre St-Roch, grandes surfaces industrielles situées en ville d'Yverdon. Le projet d'agrandissement du site historique de Cheseaux (projet " Myriapode ") a d'abord été gelé pour des raisons financières puis abandonné, car trop onéreux (près de CHF 80 mio). Le service demandeur et le service constructeur présentent désormais une solution élégante, qui revient sur l'histoire du bâtiment, dont la possibilité d'agrandissement était prévue dès sa construction. L'octroi de ce crédit d'étude de CHF 1'730'000.- permettra de consolider les opérations pour un agrandissement qui se montera à CHF 15 mio. Mme la Conseillère d'Etat rappelle que le Grand Conseil a déjà approuvé le 5 octobre dernier une enveloppe de CHF 31 mio pour la rénovation énergétique du bâtiment existant. L'HEIG est la plus grande HES de Suisse et c'est une fierté pour notre canton. Elle constitue un élément phare

de la formation pour le canton, la HES-SO et le pays.

Examen du projet de décret

1. Eclaircissement sur le timing de présentation des projets en parallèle d'extension et la rationalisation énergétique du bâtiment existant

La réflexion sur la rationalisation énergétique des bâtiments de l'Etat, qui sont de gros consommateurs, a été déclenchée en 2009 par le SIPAL. Parmi les trois bâtiments retenus comme prioritaires figuraient l'EPCL, le CAB et la HEIG-VD ; la démarche d'agrandissement a démarré en automne 2009. Ces deux projets ne suivaient pas le même tempo et la priorisation du gouvernement était l'assainissement énergétique. Les normes de rénovation se basent sur la Loi cantonale sur l'énergie (LVLEne) et le Règlement d'habitation (RLDTR) tout comme l'agrandissement.

2. Situation actuelle de la HEIG-VD

La localisation de l'agrandissement sur d'autres sites a été aussi étudiée, mais la volonté du Conseil d'Etat reste de permettre la meilleure synergie entre l'enseignement et la recherche. L'objectif est aussi de développer un esprit cafétaria avec les professeurs et les étudiants qui se rencontrent. L'accent est mis sur un site très cohérent et fort à Cheseaux.

Il avait été aussi question de racheter l'ensemble du site de St-Roch, sans aboutir.

3. Bases légales, réglementaires et concordataires

A la question des éventuels doublons et à la perméabilité entre HES, Universités et EPF, il est indiqué que les HES n'ont pas la compétence de proposer des doctorats. Ils sont co-portés par une haute école, l'université ou l'EPFL. Concernant la formation Master, il s'agissait au départ, pour le Conseil d'Etat, de ne pas créer de sous-université en conservant leur typologie forte de formation pour la profession. Une réflexion a été menée sur la perméabilité du système académique entre l'ensemble des types de hautes écoles. Elle a permis de constater qu'il existe désormais un flux d'étudiants Uni-EPF qui suivent des Master très pointus dans les HES. L'inverse s'avère aussi exact. Ainsi les Conférences (CRUS/COEF/KFH) ont élaboré des tables de concordance et d'équivalence pour déterminer les conditions de la mobilité des étudiants en Master. Notre Canton semble très favorisé au niveau suisse, car il a été décidé que la partie centralisée des Master se ferait à Berne, Zurich et Lausanne. Les premiers crédits des Master sont donc, en principe, acquis à notre Canton et les modules finaux ont lieu dans les HES de la HES-SO.

4. Evolution des effectifs d'étudiants

Les chiffres avancés dans l'EMPD ont soulevés les questions et reçus les observations suivantes. Le ratio entre personnel d'encadrement et nombre d'étudiants a augmenté de 34% entre 1998 et 2010. L'explication réside dans l'augmentation de la recherche appliquée, en partie autofinancée. Les personnels viennent avec les projets.

5. Evaluation des besoins

Il a été demandé si le projet présenté comprend aussi une réserve pour l'absorption d'une augmentation possible future d'effectifs d'étudiants. Les éléments montrent que le projet actuel, plus réaliste que Myriapode, permettra d'absorber le développement de l'école d'ingénieurs mais pas d'avoir une réserve.

Au niveau des enseignements, les statistiques d'évolution de leur nombre, indiquent une relative stabilité de l'augmentation dans le domaine gestion et ingénierie depuis 2 ou 3 ans.

La modularité des bâtiments à construire est aussi traitée par la commission. Le bâtiment, basé sur un

système sommaire de piliers et de dalles, offre déjà cette capacité d'adaptation car modulables. Un apport du projet en termes de souplesse technique sera la généralisation des faux planchers pour faciliter l'utilisation informatique, car $\frac{3}{4}$ des expériences se font de manière virtuelle, à l'écran.

6. Parti architectural retenu

Une discussion désintéressée sur le parti pris d'extension d'un bâtiment des années 1970 a suivi. Et le respect de la LMP validé.

7. Etudes

Il a été débattu du choix d'une entreprise totale. L'enjeu de ce choix reste le respect des délais et le coût. Le projet doit être terminé pour la rentrée 2012.

La question de l'implication de l'école elle-même, avec ses ingénieurs et centres de compétence dans le domaine de l'énergie, de la construction et du génie civil, pouvait être utile à la conception du dossier. L'on ne connaîtrait pas d'exemples allant dans ce sens en raison des responsabilités encourues et d'éviter la sous-enchère, ou la concurrence déloyale. Néanmoins ce chantier laisse ouverte la possibilité de suivi des travaux pour les étudiants.

La détection de présence d'amiante a été effectuée par diagnostic. Il est à rappeler que cet aspect concerne plus l'assainissement, ce qui n'est pas le cas en présence des constructions nouvelles. Un rapport est annexé aux notes de séance et disponible auprès du Président de la présente commission.

8. Estimation du coût de l'ouvrage projeté

Il faut relever qu'une marge de 15% concernant les coûts doit être gardée à l'esprit. L'estimation du coût total du projet, devisée à CHF 15 millions, est établie sur des ratios provenant d'autres projets de HES en Suisse. Le coût définitif étant connu dès la date des offres rentrées, à savoir le 15 novembre dernier, le crédit d'ouvrage sera bien entendu proposé au Grand Conseil sur cette base.

9. Subventions fédérales escomptées

Les chiffres attendus de la subvention ne sont pas encore connus. Le Conseil d'Etat explique que les HES sont récentes et que les principes de soutien sont expérimentaux. Pour la création de la HEIG-VD, l'OFFT avait abouti à un montant de CHF 2.3 millions pour Yverdon. L'OFFT doit encore solidifier ses procédures en ce qui concerne les HES et le Canton est obligé d'attendre.

10. Amortissement annuel

L'amortissement du crédit d'ouvrage sera fait sur 25 ans. La question de l'amortissement du crédit d'étude sur une durée plus courte sera traitée par note du SAGEFI pour clarifier les régimes d'amortissements lors du dépôt du EMPD traitant du crédit d'ouvrage.

11. Environnement, développement durable et consommation d'énergie

La norme Minergie-P-eco sera appliquée pour le nouveau bâtiment. La rénovation parallèle de l'ancienne structure de Cheseaux sera amenée aux mêmes normes.

12. Discussion finale sur le projet de décret et votes

Article 1

Aucun commentaire, adopté à l'unanimité des 9 membres présents

Article 2

Aucun commentaire, adopté à l'unanimité des 9 membres présents

Article 3

Aucun commentaire, adopté à l'unanimité des 9 membres présents

13. Entrée en matière

La commission recommande l'entrée en matière au Grand Conseil à l'unanimité des 9 membres présents.

Chexbres, le 28 novembre 2010.

Le président :
(Signé) *Eric Bonjour*